



**HAL**  
open science

## Noms propres, nomination et linguistique

Cécile Leguy

► **To cite this version:**

Cécile Leguy. Noms propres, nomination et linguistique . Sophie Chave-Dartoen, Cécile Leguy et Denis Monnerie. Nomination et organisation sociale, Armand Colin, pp.51-81, 2012, 9782200280437. hal-01396744

**HAL Id: hal-01396744**

**<https://hal.science/hal-01396744>**

Submitted on 14 Nov 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Chapitre 2

### Noms propres, nomination et linguistique

Cécile Leguy

Désigner une personne par un nom est d'abord un phénomène de langage. Nommer, c'est en effet attribuer certains sons à une entité. Nommer une personne, c'est désigner vocalement cette personne. Le choix de ces sons peut être plus ou moins libre ; ces sons peuvent jouer différents rôles dans la vie sociale. Il n'en demeure pas moins qu'énoncés au sein d'un contexte linguistique, ils appartiennent à une langue et devraient être un objet d'étude pour les sciences du langage.

Or, comme nous allons le voir, la linguistique s'est tardivement intéressée au nom de personne – et plus généralement au nom propre – et les travaux qui se sont développés depuis une trentaine d'années à peine, en Allemagne et en France surtout<sup>1</sup>, sont demeurés en marge des objets de la linguistique générale<sup>2</sup>. Une des principales préoccupations des linguistes au sujet du nom propre est la question de sa définition, de sa spécificité au sein du système de la langue. Nous verrons que seule une linguistique de l'énonciation, attentive au fonctionnement en discours du nom propre, peut appréhender avec justesse ce phénomène linguistique. Envisageant les limites des études linguistiques, nous montrerons enfin la nécessité, pour qui veut saisir pleinement ce que représente, en particulier, la nomination des personnes, de ne pas séparer dans l'étude nomination et organisation sociale.

Il s'agit pour nous, en tant qu'ethnolinguistes et anthropologues s'interrogeant sur ce phénomène de langage en relation avec l'organisation des sociétés qui occupent nos recherches, de prendre acte de la réflexion linguistique menée sur le nom propre et de voir en quoi elle peut nous aider à comprendre ce qu'est le nom de personne. Mais aussi de voir ses limites, afin de montrer en quoi une approche anthropologique telle que celle qui est proposée dans cet ouvrage, centré sur l'organisation sociale, peut contribuer à réorienter d'autres recherches relatives en particulier aux catégorisations et des recherches linguistiques – et bien entendu extra-linguistiques – concernant le nom propre.

---

<sup>1</sup> Comme le fait remarquer Vaxelaire (2005 : 12), ce sont surtout les philosophes qui se sont intéressés à la nomination aux Etats-Unis, exceptés deux ouvrages de linguistique publiés sur ce sujet, Algeo (1973) et Carroll (1985). Mentionnons deux ouvrages récents pour le monde anglophone : Anderson 2007 et Van Langendonck 2007, qui propose, en plus d'une réflexion théorique, une analyse des noms propres flamands.

<sup>2</sup> Le récent ouvrage d'Anderson (2007), dont l'objectif est de poser les bases d'une grammaire du nom propre, propose une place différente à celui-ci, dans la perspective d'une grammaire notionnelle. « Likewise, with a few notable exceptions which I shall acknowledge as we proceed, until recently little theoretical attention in general linguistics has been paid to the morphosyntax of names, despite the attention devoted to the semantics of names. » (Anderson, 2007: 75)

## QU'EST-CE QU'UN NOM PROPRE ?

Une des principales préoccupations des linguistes au sujet des noms propres est la question de leur définition, de leur distinction d'avec le nom commun. Cette distinction repose sur une intuition, sur un sentiment partagé qu'il y a effectivement quelque chose qui distingue les deux types de noms. Mais peut-on préciser les contours de chacune des catégories ? Peut-on parvenir à une loi linguistique générale permettant de distinguer sans erreur le nom propre du nom commun ; peut-on définir ce qu'est un nom propre, et ce, quelle que soit la langue parlée ?

### *Définition grammaticale du nom propre*

La linguistique structurale ne s'est guère intéressée au nom de personne, et moins encore aux processus de nomination des personnes. Pour Saussure (1972 : 237), le nom propre est tout simplement « inanalysable » et, on le comprend, sans intérêt pour le linguiste structuraliste. Ainsi conçu, le « nom propre » peut difficilement faire l'objet d'une analyse sémantique.

L'histoire de la linguistique explique bien pourquoi le nom propre apparaît comme un objet marginal : les démarches structuralistes issues notamment de Saussure conduisent logiquement à une telle conclusion. En effet, sur le plan sémantique, le nom propre dévie doublement du modèle saussurien du signe : d'une part, son signifié ne correspond pas à un concept, ou "image mentale" stable dans la langue et d'autre part, on ne peut pas définir sa *valeur* dans un système de signes. Une sémantique structurale ne peut donc pas l'aborder avec les outils et les méthodes dont elle dispose. (Gary-Prieur 1994 : 3)

Comme le dit encore Marie-Noëlle Gary-Prieur, « Un signe "sans signifié" ne peut être qu'un objet extérieur au système. » (1991b : 12)

Dans les grammaires (du moins pour le cas du français), comme le déplore Jean-Louis Vaxelaire, aucune typologie ne permet de circonscrire une classe « nom propre »<sup>3</sup>. On ne traite généralement du nom propre que pour le distinguer du nom commun, préciser qu'il porte une majuscule et discuter des règles concernant ses formes plurielles (Gary-Prieur 1991). Dès les premières années d'école, les enfants scolarisés en français sont ainsi introduits aux spécificités graphiques et morphologiques des noms propres, sans pour autant avoir accès à une définition précise de ce que peut être le nom propre en tant que catégorie grammaticale.

Négligée de la linguistique, l'étude des noms propres fut longtemps laissée à l'onomastique, recherche philologique et diachronique, portant plus précisément sur les anthroponymes et les toponymes, où l'on tente de remonter aux sources du nom propre (son origine, son étymologie, le nom commun dont il est issu...).

Et pourtant, le nom propre, c'est étymologiquement le « vrai nom », le nom à proprement parler (du grec *onoma kúrion*, qui a donné en latin *nomen proprium*) : c'est le nom « authentique », celui qui nomme vraiment (*cf.* Gary-Prieur 1991b : 5).

---

<sup>3</sup> « Les questions fondamentales comme celle de la définition du nom propre devraient logiquement trouver leur réponse dans les grammaires. Pourtant, si l'on trouve une définition sommaire, elle n'est généralement accompagnée d'aucune typologie qui permettrait de circonscrire cette classe. Le nom propre apparaît généralement au hasard des rubriques, il ne semble pas devoir mériter une rubrique particulière » (Vaxelaire 2005 : 23).

### *Distinction nom propre/nom commun*

On doit aux Stoïciens Chrysippe (3<sup>e</sup> siècle avant J.-C.) et Diogène de Babylone (3<sup>e</sup>-2<sup>e</sup> s. avant J.-C.) la distinction entre noms communs et noms propres, qui n'existait pas chez Aristote<sup>4</sup>. Ils voient entre ces deux types de noms une différence de nature et définissent le nom propre comme ce qui désigne une qualité particulière (*Socrate*) tandis que le nom commun désigne une qualité commune (*homme*), définition plus logique que grammaticale. Pour les linguistes, il est nécessaire de s'entendre sur une définition du nom propre dans la langue. La distinction nom propre/nom commun semble cependant plus relever de l'usage que d'une véritable catégorisation, même si dans certaines langues, des indices d'ordre grammatical font que les noms propres présentent des morphologies spécifiques. On observe ainsi des spécificités concernant les noms propres (en particulier les noms de personne) dans certaines langues à déclinaisons, comme en latin<sup>5</sup> ou en polonais (Vaxelaire 2007 : 6). Des distinctions peuvent cependant être opérantes dans certaines langues sans l'être dans d'autres, valables pour certains noms mais pas pour d'autres, et ne permettent donc pas d'arriver à une définition linguistique générale de ce qu'est le « nom propre ». De même, du point de vue lexical, si l'on constate dans certains cas l'existence de répertoires<sup>6</sup>, dans d'autres les noms de personnes sont puisés dans le vocabulaire commun et ne se distinguent en rien de celui-ci. Les études des linguistes ont ainsi longtemps cherché à distinguer ces deux catégories de noms, sans pour autant y parvenir (la distinction anglaise entre *name* et *noun* ne rend pas forcément les choses plus claires, cf. Anderson 2007). En effet, les différents critères distinctifs relevés font tous l'objet de discussion, aucun ne permettant d'avoir une définition claire et précise de ce que peut être, dans l'absolu, un nom propre.

Regardons les principaux critères<sup>7</sup> retenus par les linguistes comme distinctifs du nom propre :

- La majuscule : c'est un des principaux critères des grammaires normatives (par exemple pour *Le bon usage* de Grévisse, un nom propre est un nom qui commence par une majuscule<sup>8</sup>). Critère simple, mais qui n'est pas sans poser problème, puisqu'il est valable dans certaines langues mais pas dans d'autres : en allemand par exemple, tous les noms s'écrivent avec une majuscule, tandis que la

---

<sup>4</sup> Pour une approche détaillée de la question du nom propre depuis l'Antiquité, voir le chapitre II.1 « Le nom propre au fil de l'histoire » dans Vaxelaire 2005.

<sup>5</sup> Il n'y a pas en latin de déclinaison spécifique au nom propre, mais les noms propres peuvent parfois présenter des spécificités grammaticales (par exemple une déclinaison conservée du grec pour les noms d'origine grecque comme *Enée*, ou une déclinaison fondée sur la première déclinaison pour un nom masculin comme *Catalina*). Cependant, comme le remarque Frédérique Biville, « dans la langue flexionnelle qu'est le latin, les noms propres ne sont guère fondamentalement différents des noms communs : ils connaissent comme eux des variations significatives de forme, et sont à la source de toute une productivité lexicale, qui fait intervenir les divers types de contenus, transferts, et relations sémantiques. C'est sans doute plus dans la relation privilégiée qu'ils entretiennent avec l'Histoire et la problématique de l'identité individuelle, que dans leur comportement linguistique ou leur intégration aux structures de la langue, qu'il faut aller chercher ce qui fait la spécificité de la classe des anthroponymes. » (1999 : 24-25)

<sup>6</sup> Noms des saints retenus par la tradition catholique, noms bibliques où puise la tradition protestante, noms musulmans... ou encore la brève époque en France des prénoms révolutionnaires (Billy, 2006)

<sup>7</sup> Les critères retenus ici par les linguistes sont issus de travaux reposant principalement sur un corpus européen assez restreint. Nous verrons plus bas la manière dont les ethno-linguistes, travaillant sur des langues beaucoup plus diversifiées, peuvent envisager la question des critères distinctifs.

<sup>8</sup> La grammaire de Grévisse est l'une des seules à proposer une définition du nom propre, qui fait l'objet d'un paragraphe, où l'on peut lire « Le nom propre n'a pas de signification véritable, de définition ; il se rattache à ce qu'il désigne par un lien qui n'est pas sémantique, mais par une convention qui lui est particulière » et, plus loin : « Les noms propres s'écrivent par une majuscule ; ils sont généralement invariables en nombre ; ils se passent souvent de déterminant » (Grévisse 1986 : 751, § 451).

majuscule n'est opérante ni en arabe ni dans de nombreux autres systèmes d'écriture non-européens. De plus, ce critère n'est pas toujours pertinent et, surtout, suppose un traitement du nom propre à partir de la langue écrite et non de la parole<sup>9</sup>. Il est cependant intéressant, comme le remarque Molino (1982b : 8) de noter cette inscription fréquente par un procédé graphique d'une spécificité du nom propre, comme les cartouches de l'écriture hiéroglyphique égyptienne en offrent un exemple parlant. La majuscule en début de mot marquerait ainsi visuellement le début d'un « tout » conçu comme tel. (Gary-Prieur 1991 : 22)

- L'intraduisibilité : le nom propre serait intraduisible tandis que le nom commun pourrait toujours être traduit. Or, selon les traditions, on peut très bien traduire un nom propre ; le français le fait d'ailleurs assez aisément, surtout pour les toponymes (exemple : « La Maison-Blanche »). Le fait que l'on traduise ou non un nom propre étranger dépend de tellement de paramètres, dont celui de la langue d'origine, que ce critère ne peut pas être retenu. Comme le dit Vaxelaire, « Il est impossible de bâtir une quelconque théorie à partir de cette notion d'intraduisibilité, puisque les pratiques varient selon les époques et les cultures et qu'il existe encore aujourd'hui des milliers d'exemples de noms propres qui se traduisent en français. » (2005 : 101) L'exemple des noms de villes comme Aix-la-Chapelle/Aachen, désignée par un nom français et un nom germanique, illustre bien cette remarque.

- L'absence de déterminant : là encore, le critère ne tient pas, puisqu'il est possible d'accoler un article à un nom propre, soit pour désigner avec précision une personne comme peut le faire le langage populaire quand on dit par exemple « la Marie » (formulation encore plus fréquemment utilisée en allemand ou en italien – dans des formes non-standardisées – qu'en français), soit quand le nom propre se mue en une sorte de nom commun (voir le cas du « nom propre modifié » *infra*) : « ce sont des napoléons » ; « les Olivier sont de bons garçons ». En portugais<sup>10</sup>, comme en grec ou en albanais<sup>11</sup>, le nom propre est toujours accompagné d'un déterminant, comme c'est le cas également dans d'autres langues en dehors du domaine indo-européen.

- L'unicité de la référentialité : ce critère n'est pertinent qu'en contexte discursif, lorsqu'on sait exactement de qui l'on parle. Sinon, la référence d'un nom propre est rarement unique et univoque : « il est né beaucoup de Michel après la guerre ».

- L'absence de motivation (au sens où le nom propre serait dépourvu de contenu descriptif) est de même avancée comme critère distinctif du nom propre par certains linguistes. Or, nul n'est besoin de se référer aux pratiques de nomination circonstancielle observées par les ethnologues, notamment en Afrique, ou au choix des pseudonymes ou des noms des personnages de fiction, rarement faits au hasard, pour voir dans le choix des prénoms s'exprimer des motivations de toutes sortes. De plus, comme le précise Pierre Achard, « En tout état de cause, le prénom est un message qui caractérise le donneur en classe sociale, religion, opinions politiques, tradition familiale, etc. » (1974 : 84). Ce n'est pas seulement le porteur du nom qui fait l'objet d'une description en étant nommé, ce qui relève

---

<sup>9</sup> Il est d'ailleurs possible de se jouer de cette majuscule dans l'écriture elle-même, comme peuvent le faire les parents passionnés d'internet de la Silicon Valley quand ils pratiquent « the e-naming of babies » et prénomment leurs enfants eMichael, iClaudius ou eLaine (Penny Perkins, « Thoroughly moderne eMillie ». (<http://archive.salon.com/tech/log/2000/03/13/enames/index.html>), cité par Vaxelaire 2005 : 73).

<sup>10</sup> Voir Vaxelaire 2005 : 84. Pour le portugais, voir les données présentées par Agnès Clerc-Renaud et Sophie Laligant, chap. 10 dans ce volume.

<sup>11</sup> En albanais, les noms propres reçoivent des déterminants postposés identiques à ceux des noms communs (Beci 2001).

du donneur est bien souvent également de l'ordre de la motivation. Les surnoms et sobriquets sont pour leur part des noms propres de personne à forte motivation (Hassoun 2000 ; Zonabend 1979), même quand ils présentent une description contraire à la réalité par un procédé ironique. Quant aux patronymes qui sont souvent pris pour exemple de non motivation, il suffit de prendre une perspective historique pour faire la distinction entre un caractère non motivé du nom tel qu'il s'est sécularisé et la motivation initiale du surnom qui est à son origine (même si tout nom propre n'est pas issu d'une description originelle). Les cas de changement de nom de famille, quand celui-ci est considéré comme injurieux ou stigmatisant, indiquent également un certain degré de motivation ressenti. Les toponymes sont plus souvent motivés (Bellevue, Stalingrad, Burkina Faso<sup>12</sup>...) au point qu'un changement de régime politique entraîne parfois un changement de noms (changement du nom de certains villages portant le nom d'un saint après la Révolution française, changement des noms de pays et de villes après la décolonisation ou pendant le régime communiste dans certains pays, etc.).

- L'absence de sens. La thèse selon laquelle les noms propres seraient dépourvus de sens est discutée depuis que John Stuart Mill (1866 [1843]) a postulé que les noms propres étaient « non connotatifs » et n'avaient, à proprement parler, « aucune signification ». Cette thèse a toujours ses défenseurs, mais elle a également ses détracteurs, qui cherchent plutôt à cerner quel type de sens peut avoir le nom propre<sup>13</sup>. Georges Kleiber (1996) choisit une solution intermédiaire en formulant l'hypothèse d'un sens de dénomination, qu'il définit ainsi « ce sens dénomiatif n'est alors plus conçu comme une propriété ou description du référent, mais comme l'instruction de chercher et de trouver dans la mémoire stable le référent qui porte le nom en question. » (1996 : 573) Ce sens de dénomination fait pour Kleiber la spécificité du nom propre, car s'il reconnaît au nom commun une fonction dénomiatif, il démontre qu'il n'a pas de sens de dénomination. « Nous dirons que les noms communs, quoique dénominatifs, n'ont pas de *sens* dénomiatif, tout simplement parce que leurs conditions d'emploi, leur sens donc, n'exigent pas que les entités auxquelles elles s'appliquent soient effectivement nommées ainsi, alors que tel est bien le cas de dénominatifs que sont les noms propres » (1996 : 577). La différence entre les deux types de noms dépasse alors la linguistique et engage à une réflexion sur la catégorisation d'un point de vue ontologique et cognitif (voir chap. 3).

Au sujet de cette distinction, entre nom commun porteur de sens et nom propre qui ne le serait pas, distinction bien difficile à catégoriser, Jean-Louis Vaxelaire est radical pour ce qui concerne la langue française : « Rien dans le système de la langue ne permet de distinguer tous les noms propres des noms communs, il semble alors plus juste d'opter (...) pour l'image du continuum : il n'y aurait que des degrés de "propritude" ou de "communitude" qui sépareraient les noms. » (2007 : 7-8)

Pour le français et nombre de langues et pratiques européennes, cette représentation sous forme de *continuum* semble confirmée par les études entreprises sur les usages des noms propres dans le discours, en particulier la question du « nom propre modifié » (voir *infra*) qui

---

<sup>12</sup> «La « patrie (*faso* dans les langues mandingues) des hommes intègres (*burkina* en moore) » : ce nom qui rassemble les deux langues les plus parlées du pays a été choisi pour remplacer celui de Haute-Volta le 4 août 1984, sous la présidence du révolutionnaire Thomas Sankara, en guise de programme politique.

<sup>13</sup> Pour une présentation schématique des différentes théories du sens des noms propres, de la théorie du « vide de sens » des logiciens à la théorie du « sens infini » représentée aujourd'hui par la praxématique, voir le tableau proposé par Vaxelaire 2005 : 829.

a grandement occupé les linguistes ces deux dernières décennies. Comme le dit encore Vaxelaire, « ce ne sont pas les noms qui changent de catégorie, mais les emplois que l'on fait de ces noms qui diffèrent. » (2007 : 9)

## NECESSITE D'UNE LINGUISTIQUE DE L'ENONCIATION POUR APPREHENDER LE NOM PROPRE

Le numéro de la revue *Langages* consacré au nom propre (Molino 1982a) développe un point de vue interdisciplinaire, car comme le souligne Gary-Prieur<sup>14</sup> : « De tous les objets de langage, les noms propres sont à coup sûr ceux qui ont inspiré le plus d'intérêt, dans des domaines variés à l'extérieur de la linguistique : philosophie, logique, anthropologie, onomastique, sémiotique, psychanalyse... ont pris pour objet le nom propre. » (Gary-Prieur 1991b : 4). Le présent ouvrage témoigne de la justesse de cette réflexion.

On est en droit de penser, en effet, que le nom propre, et en particulier le nom de personne, intéresse des disciplines autres que la linguistique dans la mesure où l'on touche là un point crucial du fonctionnement du langage et de la référentialité – ce qui ne peut qu'interpeller les philosophes – mais aussi où l'on parle d'un élément concernant la personne et ses relations – ce qui ne peut que retenir l'attention des sciences humaines et sociales, de manière générale. Mais le nom propre intéresse sans doute aussi ces différentes disciplines parce que la seule linguistique ne saurait parvenir à en donner une compréhension satisfaisante. Les linguistes eux-mêmes n'hésitent pas à se tourner vers d'autres approches, afin d'échapper aux apories d'une analyse purement linguistique et, pour certains, parce qu'ils se sentent limités du fait que les échantillons qu'ils étudient concernent presque exclusivement les langues indo-européennes. Les travaux menés sur le nom propre par des disciplines autres ont souvent joué un rôle moteur pour la linguistique elle-même, lui indiquant en quelque sorte qu'il y avait un intérêt certain à étudier cette catégorie du langage qu'elle avait trop eu tendance à laisser de côté.

Le développement d'une linguistique de l'énonciation, plus attentive aux travaux menés dans d'autres disciplines – et donc aux recherches non-linguistiques portant sur le nom de personne – n'est pas étranger au renouvellement de l'intérêt des linguistes pour le nom propre. Appréhendé à partir des pratiques langagières effectives et non plus seulement d'un point de vue structural, le fonctionnement du nom propre dans la langue devient révélateur. Ce que l'on remarque immédiatement dans cette perspective, c'est la fréquence d'énonciation de noms propres : le nom propre n'apparaît plus alors comme un élément marginal du lexique d'une langue, mais bien plutôt comme un élément essentiel dont le fonctionnement et le sens sont à comprendre à partir de l'usage qui en est fait en communication.

### *L'apport des logiciens et philosophes du langage et la « révolution kripkéenne »*

Les travaux menés en philosophie du langage et en logique ont joué un rôle non négligeable dans l'intérêt que les linguistes vont finalement manifester pour le nom propre, même si les logiciens traitent du nom propre dans une perspective différente de celle des

---

<sup>14</sup> Dans son introduction au volume 92, n° 1 (1991) de la revue *Langue française*, consacré quant à lui au nom propre d'un point de vue interne à la linguistique.

linguistes<sup>15</sup>. En effet, c'est plus précisément à partir des années 1970-1980, suite à la publication de l'ouvrage du philosophe américain Saul Kripke (1982 [1972]), que le nom propre va devenir un objet d'investigation pertinent pour la linguistique.

Les travaux de Kripke vont intéresser les linguistes, dans la mesure où il parle du nom propre dans le langage ordinaire, tandis que les logiciens qui le précèdent traitent généralement du nom propre comme désignation d'un objet singulier (*Socrate*). Son objet n'est pas à proprement parler le « nom propre » (au sens où l'entendent les grammairiens), mais la relation entre un nom propre et l'individu qu'il nomme, ce que souligne le titre anglais de son texte : *Naming and Necessity*<sup>16</sup>. Pour Kripke, l'acte de nomination, « le baptême initial », est essentiel : c'est à cet acte que renvoie tout usage ultérieur du nom, une « chaîne causale » permettant toujours de remonter d'une énonciation du nom propre au baptême initial. Le nom propre est défini par Kripke comme un « désignateur rigide », c'est-à-dire un nom qui désigne le même référent dans tous les mondes possibles, dans un énoncé donné (Gary-Prieur 19 et suivantes). Les linguistes vont reprendre la thèse du « désignateur rigide », au point que le nom propre sera ainsi défini, sans plus de précision, dans certains ouvrages de vulgarisation (Vaxelaire 2005 : 765), sans toujours bien mesurer le sens que l'expression peut avoir pour Kripke lui-même (Gary-Prieur 1994 : 20 et suivantes). C'est effectivement l'énonciation qui construit la relation à la désignation initiale : même si un même nom est attribué à deux êtres, il n'y a pas d'ambiguïté car chaque énonciation est reliée au référent initial par une chaîne causale indépendante<sup>17</sup>.

Gary-Prieur invite les linguistes à « retenir de la réflexion de Kripke, (...) qu'une analyse du nom propre doit se situer dans le cadre de l'énonciation, et passer par la dimension du référent. Plus précisément, même, on ne peut espérer comprendre le fonctionnement d'un nom propre sans tenir compte de sa relation à l'individu qui le porte » (1994 : 25). On voit combien cette théorie peut être pertinente et on comprend qu'elle ait pu provoquer chez les linguistes un changement de perspective. On lui reprochera cependant un ethnocentrisme et un scripturo-centrisme certains, la rigidité du désignateur étant plus difficile à soutenir dans des sociétés de tradition orale où un même individu peut porter simultanément et/ou successivement plusieurs noms, en fonction des circonstances ou selon l'identité de ses interlocuteurs, et où un même nom propre peut référer à travers le temps et l'espace à plusieurs individus. La nomination telle qu'elle est pratiquée chez les Inuit présente en cela un cas symptomatique<sup>18</sup>. Dans ce contexte en effet, un même enfant peut recevoir plusieurs noms, d'hommes ou de femmes récemment décédés dont il incarne également la personnalité. Ainsi, un même enfant peut-il porter le nom d'un grand-père et le nom d'une vieille tante ; il est alors habillé moitié en garçon moitié en fille, doit apprendre à chasser pour suivre le chemin de son aïeul éponyme et accepter que le vieil époux de sa tante l'appelle « ma femme » (Saladin d'Anglure 2006a).

---

<sup>15</sup> Pour une présentation de « L'importation des thèses logiques en linguistique », voir Gary-Prieur 1994 : (Chap. 1) 14-25. Voir aussi pour une présentation historique détaillée Vaxelaire 2005 : Seconde partie, p. 399 et suivantes.

<sup>16</sup> Maladroitement traduit par *La logique des noms propres*, comme le signale avec justesse Gary-Prieur (1994 : 19-20).

<sup>17</sup> « Soient par exemple les deux énoncés suivants : (1) Si *Aristote* n'avait pas été grec, la pensée occidentale aurait été différente (2) Si *Aristote* continue à poursuivre le chat, je l'enferme dans sa niche. Chacun des deux noms propres soulignés dans ces énoncés renvoie rigidement, par rapport à l'énoncé où il se trouve, à l'individu qui lui a été associé par un acte de baptême. Il n'est donc pas juste d'interpréter la thèse de Kripke en disant qu'un nom propre « renvoie toujours au même référent » – formulation qu'on rencontre souvent chez les linguistes » (Gary-Prieur 1994 : 22).

<sup>18</sup> La nomination a fait l'objet de nombreux travaux chez les Inuit. Voir en particulier Alia 1994, 2006 ; Dupré 2006, 2007 ; Gessain 1967, 1980 ; Guemple 1965, 1994 ; Kublu et Oosten 1999 ; Larock 1932 ; Nuttall 1994 ; Robbe 1981 ; Saladin d'Anglure 1970, 1977, 1996, 2006a, 2006b ; Searles 2002 ; Williamson 1988.



La thèse de Kleiber (1981), qui prend acte du changement de perspective induit par les travaux de Kripke et reprend à son compte l'idée de chaîne causale reliant le nom énoncé à son référent initial, va jouer un rôle moteur auprès des linguistes, principalement en France et en Allemagne<sup>19</sup>. « La publication de *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres* de Kleiber marque une date importante puisqu'il s'agit du premier ouvrage français portant sur le nom propre, mais aussi du premier à être écrit après la "révolution kripkéenne" » (Vaxelaire 2005 : 753). C'est plus précisément l'étude des emplois « modifiés », « secondaires » ou « dérivés » des noms propres qui vont à la suite de Kleiber retenir l'attention des linguistes. Les travaux des logiciens vont ainsi entraîner les linguistes vers l'étude des usages syntaxiques des noms propres.

### *Les usages syntaxiques des noms propres*

En effet, comme le souligne Sarah Leroy dans sa thèse (2001 : 86 et suivantes), si la linguistique s'intéresse au nom propre depuis 1970-80, il s'agit d'une « réappropriation essentiellement motivée par des approches au départ descriptives » (86). Les linguistes qui consacrent leurs études au nom propre, comme Gary-Prieur par exemple, souhaitent rompre avec les études structurales ou logiciennes antérieures, préférant partir de l'observation, des faits, et non plus d'une approche décontextualisée<sup>20</sup>. Dans une perspective syntaxique, on s'intéresse alors aux constructions d'énoncés comprenant un nom propre, au fonctionnement du nom propre dans le discours. Cet intérêt pour les usages syntaxiques des noms propres va finalement conduire les chercheurs à négliger l'étude du nom propre pour lui-même, comme le remarque Leroy sans pour autant le condamner :

La perspective syntaxique permet de mettre en lumière des constructions du nom propre jusqu'alors ignorées ou considérées comme marginales, qu'on regroupe sous l'appellation de "noms propres modifiés" et au sein desquelles on rencontre un emploi dit *métaphorique* relevant visiblement de l'antonomase<sup>21</sup>. C'est d'ailleurs autour de ces noms propres modifiés, dans des perspectives tant sémantiques que référentielles et syntaxiques, que se sont concentrées nombre des recherches en linguistique du nom propre, au point de parfois prendre le pas sur l'étude de ses emplois référentiels ou syntaxiquement prototypiques (Leroy 2001 : 86-87).

S'il s'agit prioritairement d'étudier le nom propre dans des cas grammaticaux particuliers, cela va cependant entraîner les chercheurs vers une meilleure compréhension de l'usage qui est fait du nom propre. Comme le précise Kleiber (1991), l'étude des noms propres modifiés va ainsi ouvrir sur un renouvellement de la problématique du nom propre en linguistique.

On parle de « nom propre modifié »<sup>22</sup> dans deux cas de figure : quand, dans l'énoncé, le nom propre perd sa qualité d'unicité et de singularité de référence (« perspective référentialiste ») ou quand il est affublé d'un déterminant (« perspective syntaxique ») (Leroy 2001 : 91). Dans le premier cas, le nom propre ne désigne plus son référent « initial » (selon

---

<sup>19</sup> « Ce n'est pas un hasard si la thèse de Kleiber, qui est centrée sur les problèmes de référence et qui fait la part belle aux positions des logiciens et des linguistes générativistes, a remis le nom propre à l'ordre du jour » (Gary-Prieur 1994 : 4).

<sup>20</sup> « Dans la mesure où le nom propre n'est associé à aucun concept, son interprétation est entièrement régie par le contexte » (Gary-Prieur 1994 : 26).

<sup>21</sup> L'antonomase est, en rhétorique, la figure de style par laquelle un nom propre est utilisé comme nom commun, ou inversement. Certaines antonomases utilisées couramment finissent par se lexicaliser (ex. : poubelle, frigidaire, dédale...).

<sup>22</sup> Des linguistes, comme Jonasson (1994) ou Gary-Prieur (1994), ont décrits avec précision les différents types de « nom propre modifié ».

l'expression de Gary-Prieur 1994), mais un autre auquel on le compare ou duquel on le rapproche, certaines qualités de l'un pouvant être attribuées à l'autre ; exemple : « vas-y Zidane ! », adressé à un enfant qui joue au ballon (ou, autrefois, « vas-y Bobet ! » pour un cycliste). Dans le second cas, la présence du déterminant tend à faire du nom propre un nom commun, ou du moins un nom qui fonctionne comme tel ; exemple : « je connais un Martin guitariste ». Comme l'écrit Kerstin Jonasson, tout nom propre modifié acquiert une « fonction non plus distinctive et identifiante, mais descriptive, classifiante ou caractérisante » (Jonasson 1994 : 172). Il se met alors plus ou moins à fonctionner comme un nom commun<sup>23</sup>, sans pour autant être un nom commun « ordinaire », car il s'y joue une part de valorisation (Zidane, Bobet, etc.). D'un point de vue syntaxique, on peut d'ailleurs s'intéresser à ce qui différencie le nom propre modifié du nom commun ordinaire, comme la neutralisation du genre par exemple, quand on dit « je lis du Colette » (Gary-Prieur 1990).

Comme on l'a vu plus haut, l'antonomase est un trope qui consiste à substituer un nom commun à un nom propre ou à l'inverse un nom propre à un nom commun. *Le Petit Robert*<sup>24</sup> donne en exemple « La Dame de fer » – qui est plus une périphrase qu'un nom commun – pour Margaret Thatcher, et l'utilisation du nom d'Harpagon pour désigner un avare ; on dira alors un harpagon, sans majuscule. Dans le premier cas, on a recours à ce trope dès qu'on désigne quelqu'un non pas par son nom, mais par une de ses qualités ou sa fonction, par exemple : « le philosophe » pour Descartes. Inversement, l'antonomase du nom propre consiste à énoncer un nom propre pour un nom commun, le nom propre focalisant alors la qualité dont il est censé être le prototype ; on trouve un exemple type dans l'usage qui est fait du nom de Dom Juan. Comme tout trope, l'antonomase suppose une certaine connivence entre interlocuteurs, qui doivent saisir immédiatement à travers le recours à un nom propre à quelles caractéristiques du personnage en question il est fait allusion<sup>25</sup>. L'étude d'un tel procédé de rhétorique nécessite une attention au discours. Comme le précise Leroy : « Le sens produit par l'antonomase apparaît “à mi-chemin”, entre nom propre et nom commun, entre métaphore et synecdoque, entre désignation et figuration et surtout entre énonciateur et énonciataire. L'antonomase s'inscrit dans une relation interlocutive et met nécessairement en rapport les représentations de son producteur et de son récepteur »<sup>26</sup> (Leroy 2001 : 15) et, en particulier, le contexte historique (Bobet, Zidane). L'attention aux « noms propres modifiés » ouvre ainsi le questionnement concernant la distinction nom propre/nom commun sur une problématique de références partagées qui rencontre celle de l'anthropologie sociale et culturelle (cf. *infra*, l'idée développée par Siblot de « sens pour nous »). On se situe alors plutôt dans la perspective de Charles Sanders Peirce (s'opposant à John Stuart Mill), pour qui le critère de distinction entre l'un et l'autre type de noms n'est pas l'absence ou la présence de connotations dans le fonctionnement référentiel, mais le degré d'expérience ou de familiarité (*acquaintance*) nécessaire pour pouvoir en faire usage dans le discours. « Un nom propre ne peut fonctionner comme tel que si l'énonciateur et l'interprète sont déjà plus ou moins familiarisés (*acquainted*) avec l'objet qu'il nomme. Mais la particularité du nom commun est qu'il entreprend d'attirer l'attention sur un objet avec lequel l'interprète peut ne pas avoir été familiarisé. » (Peirce, *Manuscrit 516*, cité par Christiane Chauviré 1995 : 260)

<sup>23</sup> Le chapitre que Jonasson consacre aux noms propres modifiés est intitulé « Entre nom propre et nom commun » (1994 : 171-238).

<sup>24</sup> La manière dont nous référons aux dictionnaires dans le langage ordinaire est un bon exemple d'antonomase : « je l'ai lu dans le Larousse », « n'oublie pas ton Gaffiot », etc.

<sup>25</sup> Et l'on voit qu'on n'a pas toujours la même culture en partage quand l'antonomase passe inaperçue et que certains étudiants en arrivent à écrire : « Malinowski, grand spécialiste des Argonautes »...

<sup>26</sup> Cependant Sarah Leroy, qui consacre sa thèse à l'antonomase, s'attache plus précisément au discours de presse, donc à un type de discours écrit, même s'il n'est pas littéraire, dont elle propose un traitement automatique grâce à un logiciel informatique.

On comprend tout l'intérêt que les noms propres modifiés peuvent avoir pour les linguistes comme pour les grammairiens : le nom propre échappe alors à sa spécificité de signe renvoyant à un référent unique, qui n'a de sens que si le référent est connu. En même temps, il n'est pas tout à fait un nom commun ordinaire, et transporte avec lui ses valeurs référentielles qui font de son usage un procédé rhétorique. Toute une palette de figures de styles se présente à l'analyse, selon que l'antonomase est plus ou moins lexicalisée (camembert ou poubelle sont-ils autre chose aujourd'hui que des noms communs ?) ou si au contraire on la saisit en situation d'énonciation originelle, ce qui renvoie à la problématique de Kripke. Au-delà du questionnement initial concernant la définition du nom propre et la distinction nom propre/nom commun, le phénomène de l'antonomase ouvre le champ d'un *continuum* où tout nom peut, selon l'emploi qui en est fait, être l'un ou l'autre<sup>27</sup>. On ne s'intéresse cependant ici, malgré tout, qu'à un emploi spécifique et limité du nom propre : il s'agit bien d'étudier les noms propres « modifiés » et non le nom propre en tant que tel.

### *Etudier le nom propre dans le discours*

Comme invite à le faire le linguiste américain John M. Carroll (1983 : 366), il est nécessaire de compléter la théorie de Kripke en tenant davantage compte de la situation d'énonciation du nom propre et de l'intention du locuteur. La référence au contexte d'énonciation du nom propre est essentielle à en saisir le sens, qui n'est pas un sens « en soi » mais toujours un sens « pour nous »<sup>28</sup>. Une large part du questionnement consiste alors à définir précisément l'emprise de ce « nous ».

Paul Siblot adopte cette perspective en désignant le nom propre comme *praxème*<sup>29</sup>. Dans *La pensée sauvage*, Lévi-Strauss précisait : « On voit que le problème des rapports entre noms propres et noms communs n'est pas celui du rapport entre nomination et signification. On signifie toujours, que ce soit l'autre ou soi-même » (1962 : 220). C'est cette idée de signification du nom propre, à comprendre dans le discours, que Paul Siblot emprunte à l'ethnologue en proposant la notion de « signifiante »<sup>30</sup>, en 1987. Il invite à ne pas « négliger la masse des observations accumulées en ethnologie, en anthropologie culturelle, en logique, en psychanalyse ou dans les philosophies du langage » (1987a : 3). La perspective de Siblot est, selon Leroy, celle d'une « linguistique de production du sens » (2001 : 90), invitant à ne pas occulter la dimension sociale du nom propre. Il va donc plus précisément engager la linguistique du nom propre vers une linguistique de la parole, le discours permettant la réalisation de possibilités de la « signifiante » du nom propre (Siblot 1995a : 122-123). En

<sup>27</sup> Cf. Vaxelaire : « Un nom propre employé métonymiquement peut devenir selon les cas un nom commun ou un autre nom propre : c'est le contexte qui fait le nom propre ou le nom commun et non une différenciation *a priori*. » (2005 : 761).

<sup>28</sup> « Le nom propre s'avère apte à véhiculer des représentations différenciées, voire contraires de l'individu désigné. Comme tout *praxème* [voir note suivante], il ne saurait le désigner "en soi", mais seulement "pour nous", selon le point de vue que les locuteurs adoptent à son égard et selon les visions qu'ils s'en font. C'est dire que le nom propre participe en conséquence du dialogisme inhérent au langage, qu'il enregistre et capitalise les sens que lui confèrent les discours. » (Siblot 1997a : 15). Siblot précise ailleurs, au sujet du nom de manière générale : « Le nom ne saurait nommer l'objet "en soi" et ne peut délivrer que la représentation que nous nous en faisons ; il dit ce qu'est l'objet "pour nous", dit nos rapports à son égard » (Siblot 1997b : 52).

<sup>29</sup> Concept proposé pour échapper aux apories de la théorie saussurienne du signe et sa biunivocité (signifiant/signifié) monosémique, afin de rendre compte, de manière plus respectueuse des pratiques langagières effectives, de la variabilité des sens actualisés en discours. « Le concept de *praxème* s'établit sur le constat que l'homme construit les représentations du monde qu'il verse au langage à partir de sa perception sensible et de son expérience pratique, autrement dit de sa *praxis*. L'outil linguistique de la nomination doit donc être conçu comme l'instrument d'une capitalisation de savoirs praxiquement acquis. Il est pour cela appelé *praxème* ; notion que l'on substitue à celle de *lexème* héritée de la problématique structurale » (Siblot 1995b : 150).

<sup>30</sup> Au sens où le nom propre aurait cette capacité à cumuler du sens au fur et à mesure de ses usages dans le discours, un sens « pour nous » qui se construit par capitalisation (Leroy 2004a : 76).

effet, dans la mesure où Siblot conçoit la désignation des individus comme une fonction du langage, il est pour lui nécessaire de s'interroger sur la façon dont cette nomination singularisante est réalisée en pratique. Le nom de personne est autre chose qu'un matricule du type « numéro d'INSEE », qui identifie en catégorisant mais n'individualise pas. Pour Siblot, c'est parce qu'il signifie que le nom propre n'est pas équivalent à un simple matricule, dont l'absence de signifiante blesse celui qui se sent traité, dans les faits, comme un numéro<sup>31</sup>. Siblot relève ainsi différents<sup>32</sup> modes de signifiante du nom propre, telle qu'elle peut s'exprimer en pratique, comme le fait de choisir de désigner quelqu'un par l'un de ses noms possibles aux dépens des autres, choix qui fait nécessairement sens<sup>33</sup> ; comme encore le fait de considérer comme le font certains anthropologues que « nommer, c'est classer », le nom de personne pouvant être indicateur<sup>34</sup> du sexe, de l'âge<sup>35</sup>, du rang dans la fratrie<sup>36</sup>, de convictions religieuses ou politiques<sup>37</sup>, d'appartenance à un groupe social, d'origine ethnique (*cf.* par exemple Maurer 2001) ; ou bien encore le fait qu'un nom propre, simple étiquette peut-être au moment du baptême initial ou pour celui qui le rencontre pour la première fois, se charge peu à peu de sens au fur et à mesure que son porteur est mieux connu.

Siblot adopte une perspective qu'il définit comme praxématique, c'est-à-dire visant à une « modélisation dynamique de la productivité signifiante » (1995b : 150). Cela implique de s'intéresser non plus seulement au produit, le nom propre, mais d'abord au processus, la nomination. Ce qui intéresse la praxématique est en effet l'acte de langage producteur de sens. Car le nom est d'abord un acte de langage : il signifie une relation entre un individu et ce qui le désigne, mais cette relation n'est pas de l'ordre de la catégorisation comme elle peut l'être pour les mots et les choses qu'ils désignent. Elle est de l'ordre de

---

<sup>31</sup> Le banquier appelle le client par son nom, alors que c'est par son numéro de compte qu'il se singularise de manière unique (il se peut qu'on rencontre des homonymes clients d'une même banque). Le client n'accepterait pas cependant d'être désigné par son seul numéro de compte...

<sup>32</sup> Siblot relève six modes de signifiante du nom propre : « a) La production praxématique originale peut resurgir dans l'actualisation en discours ou être l'objet de restaurations savantes ; b) Un Npr est une des multiples possibilités qu'offre le paradigme des appellatifs. Aussi son choix est-il un discours producteur de sens ; c) Inscrit dans des systèmes sociaux de classement, le Npr peut signifier une appartenance religieuse, un engagement idéologique ou, plus manifestement, une appartenance ethnique ; d) Fonctionnant également comme praxème ordinaire, il capitalise et actualise des informations sur l'individu ; e) La nomination par le Npr assure une catégorisation particulière, celle de l'individualité, par laquelle un élément du réel se voit reconnu comme individu singulier ; f) Les diverses capacités à signifier du Npr exercent leur efficacité sur l'individu désigné » (1995a : 123).

<sup>33</sup> Appeler quelqu'un par son nom de famille (Monsieur Dupont), par son prénom (Jean), par son surnom (Jeannot), par le sobriquet qu'on lui attribue (le bigleux), par sa fonction (Monsieur le directeur)... est toujours signifiant d'une relation avec la personne, mais aussi du ton que l'on veut donner à son propos, d'un contexte. « Désigner d'un nom propre quelqu'un, c'est se positionner à son égard, c'est expliciter un rapport, une relation investie de signification. Le nom propre produit donc du sens à travers le choix opéré par le locuteur » (Siblot 1994 : 82).

<sup>34</sup> Il est intéressant de remarquer ainsi, comme le fait Leroy (2006), combien une procédure d'anonymisation des personnes dans le cadre du discours médiatique (en l'occurrence, elle étudie et compare les pseudonymes choisis par différents journaux pour rapporter un fait divers mettant en scène cinq jeunes filles) peut se traduire par une accentuation des paramètres sociaux classiques (sexe, âge, catégorie sociale, origine ethnique), révélant ainsi les potentialités signifiantes des prénoms, même quand ils sont désincarnés.

<sup>35</sup> Surtout dans des sociétés comme la nôtre où le choix du prénom est relativement libre et où s'exprime une certaine mode du prénom (Desplanques 1986 ; Besnard et Desplanques 1999).

<sup>36</sup> Voir les « noms-numéros » rencontrés dans différentes sociétés africaines où les enfants sont nommés d'après leur rang de naissance (par exemple Collard 1973, 1980 ; Héritier 1983 : 70 ou encore Bonnemère 1997, pour un contexte non africain).

<sup>37</sup> La situation congolaise présente un cas très intéressant d'influence des décisions politiques sur la nomination des personnes : influence européenne et chrétienne dès le XV<sup>e</sup> siècle, mais surtout depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ; politique d'abolition des prénoms chrétiens pendant la période de l'Authenticité (1971-1990) ; co-existence de plusieurs systèmes de nomination dans la période post-mobutiste... (Ndaywell È Nziem 1998). Un autre cas particulièrement intéressant est celui d'Israël (Weitman 1987).

l'individuation, cette individuation s'effectuant comme une progressive construction de sens, au fur et à mesure que le nom est énoncé en référence à celui qui le porte. Cependant, cette individuation est d'ordre linguistique, et l'on a vu avec les noms propres modifiés que la syntaxe peut se jouer de cette individuation. Comme le dit Siblot, « Le lien établi entre l'individu et son "nom propre" n'est pas, en dépit de son apparente constance, de nature essentielle ; il reste une pratique langagière » (Siblot 1995b, 147). Si le nom propre semble exister dans toutes les langues du monde, c'est qu'il relève d'une fonction inhérente au langage qui offre la possibilité de nommer les êtres non en les catégorisant comme des choses, mais en les individualisant, mettant en exergue leur unicité. Son fonctionnement le rapprocherait alors du déictique<sup>38</sup> qu'est par exemple le pronom personnel et Molino lui accorde pour cela une place intermédiaire dans la langue, entre le champ de la deixis (dans ses trois dimensions, moi, ici et maintenant) et le champ de la représentation<sup>39</sup>.

C'est cette place intermédiaire qui permet, croyons-nous, de résumer et d'expliquer ses propriétés linguistiques : le nom propre, désignant l'individu dans son identité et sa continuité spatio-temporelle, utilise le champ de la représentation selon des modalités proches du fonctionnement du champ déictique en faisant d'un signifiant la marque propre d'une singularité (Molino 1982b : 19).

De la même façon, nous pouvons remarquer dans le livre de Nelly Flaux et Danièle Van de Velde (2000a) consacré aux *Noms en français*, que les noms propres sont dès les premières pages exclus du « projet de classification » proposé<sup>40</sup>, dans la mesure où selon les auteurs,

« Les noms propres sont au moins autant apparentés aux pronoms qu'aux noms communs, et (que) par conséquent leur intégration dans une étude sur les N n'est ni plus ni moins justifiée que ne le serait celle des pronoms. » (2000a : 2) (...) « Du point de vue sémantique, c'est surtout avec les pronoms déictiques, le démonstratif et les pronoms de première et deuxième personne, que les noms propres, considérés dans leur emploi propre, présentent des affinités remarquables. » (2000a : 3)

D'ailleurs, les linguistes qui s'intéressent actuellement au nom propre s'attachent à démontrer sa proximité avec le pronom, du point de vue morphosyntaxique (Anderson 2007).

Jonasson, pour qui il est impossible de définir le nom propre en termes purement linguistiques, invite à distinguer si l'on traite de la forme ou de la fonction du nom propre (1994 : 13-14). Selon elle, « la vraie nature du nom propre ne se laisse saisir ni au niveau du système linguistique, ni au niveau du discours, mais à un niveau plus profond, à savoir le niveau cognitif » (1994 : 15). De la même façon, Siblot renvoie vers les processus cognitifs à l'œuvre dans la praxis du nom propre.

« La spécificité de la nomination dans les langues naturelles doit être recherchée dans les opérations cognitives qui la fondent. Ni évidence première, ni donnée initiale, l'individu résulte d'un choix opéré par la pensée conceptualisante. Il est un fait de représentation ; il résulte d'un mouvement de pensée qui, conformément à l'étymologie (*indivis*), appréhende l'objet nommé comme unité individuelle. On pointe ici une différence décisive : alors que la numération n'enregistre que l'unicité et le rang, le nom propre

---

<sup>38</sup> Pour certains linguistes, le fonctionnement du nom propre le rapproche des déictiques que sont les pronoms personnels (Van Langendonck 2007).

<sup>39</sup> D'après les champs définis par le linguiste, médecin et psychologue allemand Karl Bühler.

<sup>40</sup> Ces deux auteurs ont édité la même année les actes d'un colloque consacré au nom propre, où est reprise l'idée d'une relation entre nom propre et pronom, notamment dans le texte proposé par Van de Velde. « Pourquoi des noms propres, et pourquoi des noms propres de ceci plutôt que de cela ? L'hypothèse est qu'il faut des noms propres pour créer un "monde", c'est-à-dire un univers universellement partageable, à partir de la subjectivité primitive de la triade fondatrice de référence : je, ici, maintenant. Les noms propres sont la projection fixe de ces repères mobiles, et puisque ces derniers sont respectivement liés à la personne, au lieu et au temps, les noms propres doivent être de personnes, de lieux, mais aussi de temps » (2000b : 8).

postule une unité, une irréductibilité. Il implique que le caractère individuel est, pour cet objet-là, plus déterminant que l'appartenance à une catégorie, si descriptive qu'elle soit. » (Siblot 1995b, 152-153)

Cette approche du nom propre à partir des procédés cognitifs mis en œuvre sera plus précisément traitée par Sophie Chave-Dartoen dans le chapitre suivant.

Le point de vue pragmatique pris par certains linguistes – dont les praxématiciens – lui-même nourri des travaux menés en anthroponymie par les ethnologues, nous rapproche ainsi de nos préoccupations anthropologiques, pour lesquelles les faits ethnographiques sont premiers. Cependant, cette proposition du nom propre comme postulant une individualisation, si elle semble pertinente face aux usages qui sont effectivement faits du nom de personne dans nos sociétés scripturaires occidentales modernes (état civil, adresse, mais aussi désignation, interpellation...), s'applique avec difficultés dans d'autres situations sociales, quand entrent en jeu des dimensions relationnelles qui dépassent la simple individualité de la personne<sup>41</sup>. Il est alors nécessaire de prendre acte des limites d'une approche linguistique du nom propre, en particulier du nom de personne, et d'en envisager une compréhension plus globale tenant compte du contexte, tant social que circonstanciel, afin de mieux saisir ce qui se joue à l'énonciation d'un nom, au-delà de la référence individuelle.

#### LIMITES DES ETUDES DU NOM PROPRE EN LINGUISTIQUE POUR LA PERSPECTIVE ANTHROPOLOGIQUE. EST-IL POSSIBLE DE SEPARER NOMINATION ET ORGANISATION SOCIALE ?

Certains linguistes en sont conscients (par exemple Vaxelaire 2005 : 695), d'autres le sont moins, mais il est certain que d'un point de vue anthropologique, suite aux nombreux travaux qui ont pu être menés sur les noms dans différents contextes socio-culturels, l'approche du nom propre telle qu'elle est proposée par les linguistes est trop souvent réductrice. En premier lieu, le nom propre est principalement abordé à partir de langues écrites et les exemples pris, tant par les linguistes que par les logiciens, sont généralement empruntés à des textes écrits (même si cela peut être des textes de presse, considérés comme plus proches du langage ordinaire, comme dans la thèse de Leroy, par exemple). Or, la plupart des anthropologues travaillent soit dans des situations de pure oralité soit, du moins, sur des usages principalement oraux de la parole et, pour nombre d'entre eux, dans des langues de familles non indo-européennes. La question de la distinction entre nom propre et nom commun se pose alors de manière différente, mettant plus encore en évidence la nécessité d'appréhender le nom propre dans ses usages pour en saisir les spécificités.

#### *Le nom propre dans la communication orale*

Les linguistes eux-mêmes éprouvent la nécessité d'appréhender le nom propre en situation d'oralité, en témoigne la thématique des conférences du récent colloque

---

<sup>41</sup> Voir par exemple ce que dit Christiane Seydou au sujet du nom de naissance chez les Peul du Mali : « Le *innde* [nom de naissance, souvent cité suivi du nom du père et du nom du grand-père] est ... le mode d'identification qui est senti par les intéressés comme authentifiant le mieux la personne ; sans doute parce qu'il rend compte de la qualité intrinsèque de celle-ci qui est non pas de se singulariser comme distincte et unique, mais bien au contraire de s'affirmer comme réactualisation des principes constitutifs de la lignée ; et nous voyons à travers la dénomination se révéler la conception que l'on se fait ici de la personne » (1977 : 196-97).

Nomina2007<sup>42</sup>, « Les noms propres dans l'oralité », avec pour objectif de mieux comprendre le fonctionnement des noms propres dans les interactions<sup>43</sup>.

Mais ce sont surtout les anthropologues, ayant mené leurs enquêtes ethnographiques au sein de sociétés de tradition orale ou auprès de groupes d'interconnaissance fonctionnant principalement sur l'échange oral (ou signé, cf. Delaporte 1998), qui se sont plus précisément interrogés sur les spécificités du nom propre en situation d'oralité et sur les rôles joués par le nom propre dans la communication orale.

Les ethnolinguistes, comme Paulette Roulon-Doko, ne s'encombrent pas de théories générales : c'est dans la pratique de la langue elle-même, en recherchant comment les choses se disent, qu'ils trouvent des indications de sens. Pour différencier les noms propres des noms communs dans une langue comme le gbyaya de Centrafrique par exemple, il suffit de se mettre à l'écoute.

En gbyaya, pour interroger quelqu'un sur la nature d'un élément, son identité, on pose la question : "Comment ça s'appelle ?" [*mò hèn*] *né gè ?* ([chose/cette]/être/quoi) littéralement "C'est quoi ?" (...). Le terme *nîn* qui signifie "nom propre" est tout à fait impossible dans ce type d'emploi. Ce terme est une identification spécifique qui distingue – ou mieux, individualise – un élément par rapport aux autres du même domaine. Pour interroger quelqu'un sur un nom propre, on dit "Comment il s'appelle ?" *nínàà né gè ?* (nom+D+lui/être/quoi ?), littéralement "Quel est son nom ?". (Roulon-Doko 2004 : 300)

Ainsi, les éléments de la langue qui répondent au terme *nîn* sont : les noms de lieu (sites naturels ou territoires de chasse), les noms de rivière, les noms de village, les personnages des contes et les objets magiques, les noms de chien, les noms de clan et de lignage et les anthroponymes (chaque personne disposant de plusieurs noms individuels).

Dans un contexte de pure oralité, quand aucun signe graphique ne vient signaler la présence d'un nom propre, il n'est pas toujours d'indice phonique pour différencier le nom de personne des mots ou expressions de la langue. Dans de nombreuses langues, en effet, les noms propres sont formés de lexèmes qu'ils partagent avec les noms communs, voire avec les verbes<sup>44</sup>. Par exemple en moore (langue des Moose ou Mossi du Burkina Faso), du point de vue lexicologique et sémantique, « les noms individuels ne constituent généralement pas une catégorie linguistique à part, du moins formellement » (Houis 1963 : 7). Les noms propres sont formés de noms communs simples, de groupes de noms ou d'énoncés comportant un verbe, comme c'est le cas dans de nombreuses langues africaines où les noms donnés aux enfants sont aussi des messages. Les noms s'apparentent alors à des éléments du discours ordinaire (par exemple « La famine » (Houis 1963 : 60), « Ordures » (77), « C'est bon pour nous » (96)). Comme le fait également remarquer Molino, cherchant des caractéristiques universelles pour définir le nom propre, « Tout peut être nom propre » (1982b : 10) : un nom, une quelconque partie de discours, une phrase... ce qui d'un point de vue morphologique rapproche le nom propre de la citation, en tant qu'élément de discours autonome. De même chez les Bwa du Mali (voir Leguy, chap. 11), tout élément de la langue est susceptible de devenir un nom de personne. Les anthroponymes se présentent, en effet, sous la forme de

---

<sup>42</sup> Université de Bâle, 22 et 23 novembre 2007. Publication des actes : Pépin et De Stefani (éd.) 2010.

<sup>43</sup> La question du nom propre modifié a cependant occupé une majorité des interventions des linguistes, à la surprise des anthropologues présents qui n'avaient pas abordé le sujet de la même manière. Mais l'objectif du colloque était également la rencontre entre chercheurs de différentes disciplines et le partage des approches et méthodes différentes.

<sup>44</sup> « D'un point de vue strictement linguistique, les études anthropologiques montrent que notre mode de fonctionnement onomastique est loin d'être partagé. La distinction entre les noms propres et les noms communs dont ils sont issus est moins marquée dans d'autres sociétés que dans la nôtre, les degrés de figement n'ont rien de comparable » (Vaxelaire 2005 : 635).

noms (ex. : *Dòfió* : « Fumier » ; *Maciré* : « Marteau »), de verbes (‘*Anú* : « Aimer » ; *Ziára* : « Déconsidérer ») ou, plus fréquemment, sous forme de syntagme plus ou moins condensé (*Da-bù*, peut/cela : « Qui est capable » ; *Zun-mà-bè*, connaître/leur/chose : « On les connaît »). La présence d’amalgames et la condensation de la formule messagère devenue nom peut être signe, dans le contexte de la conversation, qu’on est bien en train de parler d’une personne dont on dit le nom. Un autre signe audible du fait qu’on a affaire à un nom de personne est la particule *hán* (pour une femme) ou *bé* (pour un homme), suffixée au radical de certains noms (‘*Ùin-hán* (brousse/femme) : « Femme de la brousse » et ‘*Ùin-bé* : « Chef de la brousse », pour des enfants nés en brousse), notamment quand est donné à l’enfant le nom du jour de sa naissance. Mais de manière générale, c’est le contexte de l’énonciation qui détermine s’il s’agit d’un nom propre, plus que la construction syntaxique du nom lui-même.

De la même façon en chinois, n’importe quel terme de la langue peut être pris comme nom propre et, comme le précise La Robertie (2005), à l’oral comme à l’écrit,

Rien ne permet de distinguer formellement que tel ou tel ensemble de sinogrammes désigne une personne et qu’il s’agit d’un nom propre. Comme pour les noms de lieux, seul le contexte et la connaissance que le lecteur a de la langue lui permet de repérer un nom de personne. Il arrive fréquemment que ce nom soit précédé ou suivi d’une expression qui donne sa fonction, son titre, sa relation à une autre personne précédemment citée. L’emploi d’un mot de deux ou trois caractères comme sujet d’un verbe d’action est aussi un indice que ce mot est sans doute un nom de personne, ou encore sa fonction comme complément de tel ou tel verbe...

L’adoption de l’écriture *pinyin* (transcription alphabétique) a cependant introduit un repérage immédiat sous la forme de la majuscule, par laquelle commencent tous les noms propres.

Dans d’autres langues, le nom propre est marqué d’un indice morphologique qui le distingue du nom commun. Françoise Ozanne-Rivierre souligne ainsi que « dans la plupart des langues océaniques, les noms propres... et les noms de parenté appellatifs... appartiennent à une catégorie grammaticale bien particulière, celle de la “personne”. En fait, ils ont le même comportement syntaxique que les pronoms personnels et ne s’en distinguent que par leur appartenance à un inventaire ouvert. » (1998 : 35) Elle montre par exemple, pour le nyelâyü de Balade, que « Lorsque l’agent d’un verbe transitif est un nom propre ou un pronom personnel, il est introduit par la marque *an*. Lorsque l’agent du verbe transitif est un nom commun ou un pronom démonstratif neutre, il est introduit par la marque *ru*. (...) Ce n’est donc pas le trait sémantique humain ou non humain qui détermine l’apparition des marques d’agent *an* ou *ru*, mais la catégorie grammaticale “personnelle” ou “non-personnelle” du terme introduit. » (1998 : 35-36) De même en fidji, il existe un marqueur morphologique propre aux noms de personne et de lieu, différent du marqueur utilisé avec les noms communs<sup>45</sup>. Mais là encore, c’est dans l’usage, par une variante grammaticale indicative opérante dans le discours, que l’on peut distinguer un nom propre d’un nom commun.

Denis Monnerie précise, avec l’exemple du nyelâyü d’Arama (voir chap. 4), qu’une caractéristique majeure des noms propres – noms personnels kanak, noms de groupes sociaux et toponymes – serait de présenter, mais de façon exacerbée, un trait existant pour de nombreux noms communs qui réalisent une « condensation » de significations. Sont ainsi susceptibles de se déployer, avec une particulière intensité autour des noms personnels ancestraux, une ou plusieurs gloses concernant ses significations et ses référents. Parfois même, le nom propre renvoie directement à un récit qui peut être de type mythique (*vajama*)

<sup>45</sup> « In Fijian, a word used as a proper name of person or place is marked by the preceding particle /ko/, while words used as “ordinary” names of things are marked in the same syntactical circumstances by /na/. » (Hockett 1958 : 311-12).



ou non. Une autre caractéristique des noms propres concerne non plus leurs significations, mais leur valeur. Les noms ancestraux des dignitaires distinguent des degrés de valorisation. Celle-ci est comme indexée sur un principe général que Monnerie a nommé l'antériorité relative (2001, 2003, 2005). Plus précisément, pour ces noms ancestraux des dignitaires, ce principe s'indexe (i) dans la succession des générations (avec l'alternance de trois générations) et (ii) dans la suite des naissances dans une même génération. Il s'exprime aussi dans la préséance qui caractérise les cérémonies et ceci permet à l'analyste de la désigner comme « noms-titres ». En toile de fond de la réflexion proposée dans le chapitre de Monnerie (chap. 4) et dans d'autres textes sur Arama, l'idée que pour cette société et sa langue, signification (y compris dans sa dimension de condensation) et valorisation sont étroitement liées à travers le principe d'antériorité relative. Celui-ci est aussi un des principes clés de l'organisation sociale, donnée à percevoir et à comprendre à travers la plupart des cérémonies qui caractérisent la société locale.

L'enquête ethnographique inclut l'observation de pratiques langagières, et c'est seulement en discours, dans la manière dont les mots singuliers viennent désigner une personne ou l'interpeller, qu'on peut repérer et appréhender le nom propre. C'est pourquoi l'approche praxématique proposée par les linguistes nous semble la plus intéressante, la mieux à même de prendre en compte les aspects sociaux des noms propres.

#### *Des pratiques autour du nom propre*

L'anthropologue se situe d'emblée, en tant qu'observateur, dans la pratique et ne peut isoler les faits de langue du contexte dans lequel ils prennent sens, comme peut le faire le linguiste. Face au nom propre, il adopte alors une position pragmatique de fait, et s'interroge sur ce que fait le nom propre et sur ce qu'on fait en énonçant un nom propre. Ce sont alors les usages et les fonctions des noms propres qui retiennent plus précisément son attention (Molino 1982b). Cet ouvrage vise justement à souligner les nombreuses interactions existant dans diverses sociétés entre noms propres et organisation sociale.

Si l'on prend le cas du nom de personne qui nous intéresse plus spécifiquement, l'usage premier et universel qui relie un nom à une personne est ce qu'on peut appeler avec Kripke de manière extensive le « baptême », c'est-à-dire la décision, qui peut être plus ou moins réfléchie, d'attribuer une série de phonèmes à un individu pour le désigner. Cette décision peut être marquée, lors de la dation initiale du nom à un enfant (ou des dations ultérieures, lors d'une initiation, d'un mariage, d'une décoration...), par une cérémonie tout comme elle peut être complètement circonstancielle et relever de l'ordre (les noms-numéros), de l'habitude (comme par exemple les surnoms ou les sobriquets, qui deviennent par la suite un mode de désignation habituel de la personne)... Le baptême est défini comme un acte de langage performatif par excellence (Austin 1970) : celui que l'on nomme Pierre devient Pierre.

Un autre usage qui découle du premier, mais peut être soumis à certaines réserves, est « l'interpellation » (Granger 1982). Le nom en tant que terme d'adresse sert, en effet, à interpeller (vocatif) ou à appeler l'individu qui le porte, à le distinguer ainsi des autres. Nous savons cependant que cet usage du nom est soumis à des règles diverses, plus ou moins codifiées selon les sociétés, règles auxquelles sont tenus les émetteurs en fonction de leur relation avec leur interlocuteur ou bien des circonstances. Il faut parfois faire un choix entre les différents noms d'une même personne, chaque nom pouvant correspondre à des sphères relationnelles différentes, des situations différentes. Il est même parfois impossible d'interpeller la personne par son nom, si des règles de bienséance empêchent qu'il soit

énoncé<sup>46</sup>. Diverses stratégies peuvent alors être mises en place pour interpeller sans user du nom propre, comme le recours à la teknonymie<sup>47</sup> bien connu des ethnologues.

De même, un autre usage relevant exclusivement du discours et découlant également du premier est celui de la désignation, d'où le rapprochement avec les déictiques que font certains linguistes comme nous l'avons vu plus haut. Cet usage peut également être soumis à certaines règles, obligeant les interlocuteurs à trouver des stratégies d'évitement tout en se faisant comprendre. Cela peut s'exprimer, par exemple, dans les cas de désignation critique ou même injurieuse, la personne se voyant alors attribuer un « nom d'oiseau » ou une désignation par euphémisme (cf. Larguèche 2004). Dans certaines langues, il existe des proverbes qui permettent de critiquer indirectement quelqu'un en lui attribuant un nom forgé pour l'occasion<sup>48</sup>. Comme j'ai pu le montrer ailleurs (Leguy 2006), ce type de stratégie implicite vise à adresser une critique ou une mise en garde sans pour autant salir ou déshonorer le nom de son interlocuteur, l'objectif étant d'éviter que la désignation injurieuse mène au conflit. Car le nom est représentatif de la personne elle-même, de par la relation particulière qu'il entretient avec elle : les usages que l'on peut en faire, au niveau du seul discours, peuvent avoir des implications sur la personne. Selon que l'on adule ou dénigre son nom, honneur ou honte retombera sur elle.

Le nom de personne peut également être appréhendé à partir des fonctions qu'il remplit dans le langage. Les trois fonctions du nom de personne telles qu'elles ont été définies par Lévi-Strauss (1962) : « identifier, classer, signifier », sont, au regard des données ethnographiques, soumises à discussion. En effet, si le nom sert à identifier – fonction accentuée par la nécessité dans une société de l'écriture, qui s'impose à l'ensemble de la planète, de distinguer les individus, de leur donner une identité précise, un état civil<sup>49</sup> – cette fonction d'identification est souvent plus idéale qu'effective. Quand on fait une étude précise des noms portés par les personnes sur un territoire donné, on se rend compte que le nombre de noms différents peut être plus ou moins variable. Dans la société traditionnelle française par exemple, on pouvait trouver dans une même zone géographique plusieurs lignées portant le même nom de famille sans être forcément apparentées, mais parce que ce nom les désignait au départ selon leur situation géographique : Dupont, Dubois et Dulac, ou leur fonction dans la société : Lefebvre (Fabre dans le sud : le forgeron), Boulanger... (Brunet, Darlu et Zei 2002). Quant aux prénoms, ils étaient souvent puisés dans le stock familial<sup>50</sup> : l'aîné des garçons pouvait par exemple recevoir le nom de son grand-père paternel (qui était aussi généralement son parrain), le cadet le prénom de son grand-père maternel, et l'aînée des filles recevait alors le prénom de la mère de sa mère, sa cadette le prénom de la mère de son père<sup>51</sup>.

---

<sup>46</sup> Un cas fréquent étant la retenue de l'énonciation du nom propre des aînés et/ou des affins ; mais d'autres cas de non-énonciation directe du nom peuvent être relevés, comme la réserve souvent observée chez les mères face au nom de leurs propres enfants (Bornand 2006), ou encore la réserve à énoncer le nom de son conjoint, d'un chef hiérarchique ou d'un représentant de l'autorité religieuse... Ces usages varient selon les sociétés.

<sup>47</sup> Le terme de teknonymie désigne au sens strict l'usage selon lequel on nomme un individu en se référant à l'un de ses enfants plutôt qu'à son propre nom (père d'Untel, mère d'Untel...).

<sup>48</sup> Quand on vous adresse un proverbe du type de celui-ci : « La famille de Je-ne-compte-pas ne récolte pas beaucoup de mil », où « Je-ne-compte-pas » est entendu comme le nom d'une personne qui ne voudrait pas s'investir dans les entreprises familiales (Leguy 2006).

<sup>49</sup> Ce qui se fait dans notre société d'abord avec le nom de famille, puis au sein de la famille elle-même par le ou les prénoms, mais peut se faire dans d'autres contextes selon des procédures différentes (cf. exemple de la nomination malgache présentée par Gueunier, chap. 6). Voir aussi les difficultés que les colonisateurs ont eu à imposer le patronyme, en particulier en Afrique (par exemple au Burundi, voir Simbananiye 2005).

<sup>50</sup> Sur les formes traditionnelles de nomination en Europe, voir par exemple le numéro de *L'Homme* consacré à ce sujet (Tome XX n°4, 1980).

<sup>51</sup> « L'usage de choisir le (ou les) prénoms d'un nouveau-né parmi ceux que portaient les ascendants de l'enfant, en tenant compte du rang de naissance (par exemple en donnant au fils aîné le prénom du grand-père paternel),

Un certain nombre de cousins germains portaient donc le même prénom, et pouvaient aussi avoir le même nom de famille, alors qu'ils vivaient dans la même zone géographique (Bromberger 1982). Dans la société malienne moderne, l'état civil a retenu comme « nom de famille » le nom clanique (*jâmú*) des individus (Diarra, Traoré, Coulibaly, Keita...), ce qui implique un nombre relativement restreint de noms différents et une forte homonymie, renforcée encore par l'influence de l'islam et l'imposition de noms musulmans au choix beaucoup plus restreint que ce que permettent les procédures de nomination traditionnelles.

Par ailleurs, les phénomènes de mode font que même aujourd'hui, bien que dans notre société le choix du prénom (surtout du premier : souvent, les autres prénoms demeurent puisés dans le stock familial) soit libre et assez varié, on peut retrouver le même prénom choisi de manière récurrente dans une même zone géographique. Quand on trouve dans la même classe d'école trois Nicolas et quatre Mélanie, la fonction d'« identification » du prénom semble alors s'effacer derrière d'autres fonctions, celles de classer et de signifier. Tout dépend encore du contexte de référence.

Le nom sert à classer, comme aiment à le rappeler les anthropologues à la suite de Lévi-Strauss. C'est le cas dans nos sociétés du nom de famille, qui indique à quelle lignée on appartient, mais peut aussi donner une indication sur l'origine de la famille (géographique par exemple), sur la classe sociale (nom « à particule »), la religion d'appartenance ou d'origine... Cette fonction de classification est exploitée tant par les sociologues et les démographes que par les historiens, qui peuvent à partir des noms de famille appréhender la mobilité géographique et sociale des populations.

Le nom de famille apparaît en effet dans notre société comme un classificateur de lignée, il inscrit l'enfant dans une filiation : filiation patrilinéaire marquée dans les pratiques traditionnelles, double filiation ou classification à double-entrée dans les pratiques plus récentes de composition à partir des patronymes paternel et maternel (Fine et Ouellette 2005). Mais le nom individuel peut aussi avoir une fonction de classification. C'est le cas dans une langue comme le français qui, sauf exceptions, classe les prénoms en deux catégories, masculins et féminins<sup>52</sup>. Dans d'autres langues, on rencontre d'autres types de classification : pensons au cas fréquemment rencontré en Afrique, et déjà mentionné des noms-numéros, quand les enfants sont nommés d'après leur rang de naissance. On trouve aussi dans différentes régions du monde des pratiques de choix du nom faites en fonction du jour de naissance. Le nom est alors choisi, soit par un procédé de divination ou une consultation de l'horoscope (en Birmanie (Myanmar) par exemple : Brac de la Perrière 1999), soit à partir d'une liste de noms correspondant à chaque jour de la semaine<sup>53</sup>, à l'exemple de ce qui se passe en Afrique de l'Ouest dans l'aire akan (Obeng 2001 : 9-24) ou chez les Zarma du Niger (Bornand 2006). Posséder le même prénom implique par conséquent d'appartenir à un groupe

---

était répandu en France dans la majorité de la population jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais sur l'ancienneté de cette pratique, sur son inégale diffusion selon l'époque, la région, le milieu social, nous ne disposons que d'informations fragmentaires » (Burguière 1980 : 30).

<sup>52</sup> À propos de cette classification par genre que permet le choix du prénom, Brigitte Garneau (1985) remarque au Québec francophone catholique l'usage, observé également en France à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, de donner systématiquement le prénom de Marie aux filles et celui de Joseph aux garçons, comme premier prénom (suivi du nom de baptême – nom du parrain ou de la marraine – puis du nom usuel, choisi beaucoup plus librement et avec une certaine recherche d'originalité, par les parents).

<sup>53</sup> Les jours de la semaine correspondent à plusieurs séries de noms masculins et féminins : noms associés phonétiquement au nom du jour lui-même (selon différents procédés : élision, variation tonale, changement de voyelle), noms associés au nom du Dieu correspondant au jour en question, à l'interdit correspondant. À ces noms correspondent également des appellations, basées sur le caractère associé au nom du jour (ceux qui sont nés le lundi sont censés être pacifiques, le mardi, amicaux et forts, le dimanche, spirituels...), qui sont plus précisément utilisées lors des salutations avec des réponses ritualisées (Obeng 2001).

d'hommes ou de femmes nés le même jour. Cette homonymie provoque une identification chez les homonymes qui se reconnaissent à travers la possession d'un même nom. Se crée alors un sentiment de similitude, et l'identification est d'ailleurs explicitement exprimée et célébrée chez les Zarma dans les éloges d'enfant où la mère loue indirectement sa progéniture en chantant les louanges d'un homme ou d'une femme célèbre possédant le même prénom (Bisilliat et Laya 1972 ; Bornand, *op. cit.*). Par ailleurs, on sait combien, dans les sociétés modernes, le prénom peut également servir de classificateur social : même s'il y a toujours des exceptions, le choix des prénoms est souvent révélateur d'un point de vue sociologique de la classe sociale des parents. Cependant, comme le fait observer Molino (1982b : 18), le nom propre ne supporte pas de classification hiérarchique unique, il classe selon des critères divers et multiples, qui ne font qu'enrichir sa définition sociale.

Si la question du sens du nom provoque la discussion chez les philosophes et chez les linguistes, face aux pratiques langagières observées, il est indéniable que le nom sert à signifier, et pas seulement par ce qu'il connote symboliquement. En nommant en effet, on cherche bien souvent à dire quelque chose. Il ne s'agit pas seulement d'identifier un individu qui vient de naître, mais aussi de dire quelque chose de soi. En France, on a pu remarquer, par exemple, que des personnes d'origine juive nées après la guerre, portant elles-mêmes des prénoms français classiques, ne pratiquant souvent pas la religion, choisissaient de donner un prénom volontairement connoté comme juif (Aaron, Esther, Nathanaël...) à leur enfant, comme pour signifier une identité d'origine<sup>54</sup>. Même réaction observée en Bretagne, avec le retour de prénoms explicitement « bretons », choisis par des parents portant eux-mêmes des prénoms français classiques et ne parlant pas forcément le breton (Rouxel 2004). En ce cas, hors l'effet de mode qui peut jouer un rôle non négligeable<sup>55</sup>, on attend du prénom que l'on choisit pour son enfant qu'il dise quelque chose de soi-même, l'enfant étant alors en quelque sorte prétexte à une revendication identitaire. Le nom choisi peut aussi dire quelque chose de l'enfant. Nommer un enfant Aîné, Cadet ou Benjamin, c'est signifier sa position dans la fratrie. De même, quand autrefois on appelait l'enfant qui naissait après des années de stérilité Désiré ou même Victoire, c'était pour signifier l'état d'esprit dans lequel cet enfant avait été attendu. On pouvait aussi nommer Désiré un enfant qui ne l'était pas, par antiphrase ou pour faire taire les médisances par exemple. Dans les sociétés traditionnelles, on accorde souvent de l'importance à la signification des prénoms. Si actuellement, dans notre société, c'est plus souvent la mode ou la consonance qui détermine le choix, on observe pourtant un regain d'intérêt pour l'étymologie et l'histoire des prénoms, dont témoigne le succès des livres sur les prénoms.

En nommant, on peut aussi vouloir dire quelque chose à quelqu'un. C'est le cas pour ce qu'on appelle les noms-messages. L'enfant n'est alors pas concerné par le nom qu'il porte. Un enfant peut être nommé « Mauvais type », parce que son grand-père, fâché avec un voisin, a signifié ainsi de manière détournée sa répréhension (Leguy, chap. 11). Il porte alors un message qui dépasse sa propre existence, sert de support à une communication qui ne le

---

<sup>54</sup> De la même manière, Joëlle Balhoul (1985) montre l'usage stratégique qui peut être fait du prénom pour s'intégrer dans la société ou, selon les époques, s'en distinguer en affirmant son identité, à partir de l'exemple des juifs nord-africains. Jusqu'aux années 1930 en effet, le choix d'un prénom hébraïque marque le repli identitaire (plus fortement chez les garçons, le choix des prénoms féminins étant souvent plus ouvert). Puis le choix de prénoms français, manifestant une volonté d'intégration et un certain niveau d'instruction, va progressivement s'imposer, jusqu'à ce qu'on assiste, ces dernières décennies, au retour à une hébraïisation des prénoms, notamment dans le choix de prénoms communément portés en Israël comme Yaël ou Dov.

<sup>55</sup> En 2002, selon les données de Rouxel (2004), 14% des enfants ont reçu un prénom breton dans les départements formant la région Bretagne (comprenant ici la Loire-Atlantique) contre 3% en 1950. À l'échelle nationale, le nombre de prénoms bretons est de 4% et est également en augmentation.

concerne pas vraiment. Ce type de nomination est très répandu en Afrique<sup>56</sup>. Dans un contexte où l'on ne dit pas les choses directement, où on cherche à éviter les conflits, donner un nom à un enfant peut ainsi être une manière de faire entendre un avis sans s'exposer au conflit. Celui à qui le message est adressé ne peut pas se fâcher : il indiquerait alors qu'il est effectivement coupable, qu'il est effectivement le « Mauvais type » auquel il est fait allusion dans le nom de l'enfant. Mais s'il le veut, il peut répondre en nommant à son tour un enfant de sa famille, ou bien dans certaines sociétés, comme chez les Kasina du Burkina Faso (Bonvini 1985), chez les Akan (Obeng 1999) ou chez les Baatombu du Bénin étudiés par Wendy Schottman (1991, 1993), en nommant un chien. La nomination est alors conçue comme une stratégie permettant d'exprimer ce qui ne saurait se dire de manière explicite, de faire entendre et de faire agir sans déroger aux règles de bienséance. L'individu, voire le chien, n'est que le support d'une parole et le nom par lequel on le désigne ne dit rien de lui-même. Cependant, si les paroles ainsi voilées peuvent parfois être virulentes, ce qui compte est de savoir préserver les relations sociales en évitant les affronts, les accusations directes, toute parole pouvant mener à un conflit. Du point de vue de l'ethnographe, ces noms peuvent être révélateurs de certains aspects de la société et bien souvent de l'organisation sociale.

Ces différents usages et pratiques du nom de personne sont, d'un point de vue pragmatique, ce qui nous permet d'appréhender le nom propre et de s'en faire une idée. Ils participent à l'élaboration que l'on peut se faire d'une catégorie « nom de personne », fondée, comme on l'a vu, plus souvent par l'usage que par des caractéristiques linguistiques particulières. Comme le dit Molino (1982b : 7) : « Le nom propre est une catégorie "emic", une catégorie semi-théorique, née de la réflexion mi-théorique mi-pratique du locuteur, du grammairien-pédagogue et du linguiste sur leur langue : avec ses contours et son contenu indécis, elle n'en existe pas moins. »<sup>57</sup> Du point de vue de l'ethnographe, ces noms peuvent fonctionner comme des révélateurs de certains aspects de la société, bien souvent de l'organisation sociale.

#### *Conclusion : Une référentialité plus complexe qu'il n'y parait*

Il est nécessaire, pour comprendre le nom propre, de l'appréhender dans ses multiples dimensions et non seulement tel qu'il peut s'exprimer dans la langue. Les travaux des anthropologues obligent les linguistes, s'ils veulent bien en tenir compte, à prêter attention non seulement aux usages et aux fonctions des noms de personne, mais aussi à la relation existant entre le nom et la personne, à la vie sociale et à la conceptualisation du monde derrière le nom.

En effet, le nom de personne résiste à une analyse seulement linguistique, parce qu'il n'est pas qu'un élément de la langue, même s'il en fait indéniablement partie<sup>58</sup>. Il est également porteur non seulement de sens, mais encore de valeurs et potentialités performatives, multiples, en fonction des usages qu'on peut en faire dans la communication.

---

<sup>56</sup> Voir par exemple Akotia 2006 ; Kawada 1998 ; Leguy 2005 ; Bonvini 2004 ; Turner 2000.

<sup>57</sup> Molino poursuit sa réflexion en proposant d'emprunter à la psychologie cognitive la notion de prototype, afin de mieux appréhender le nom propre : « Et, pour en rendre compte, le meilleur outil est, pour l'instant, celui que fournit la notion de prototype, utilisée couramment en psychologie cognitive et appliquée quelquefois déjà à l'analyse linguistique. (...) Dans le cas du nom propre, c'est sans doute – pour en rester à l'Europe Occidentale – soit le prénom soit le nom de famille qui constituent le prototype auquel on rapporte le terme douteux ; quand on parle de nom propre, l'homme de la rue et le linguiste pensent d'abord à l'un ou à l'autre : plus un nom aura un comportement qui se rapproche du prototype qu'est le prénom ou le nom de famille, plus il sera ressenti comme nom propre. Mais l'analyse linguistique ne doit pas en rester à cette échelle, et elle doit décrire avec la plus grande précision la totalité des traits qui caractérisent l'ensemble flou du nom propre » (1982 : 7).

<sup>58</sup> Malgré ce que peuvent dire certains linguistes, considérant que les noms propres ne font pas partie de la langue et que c'est pour cela qu'ils ne sont pas traduisibles

La relation du nom à la personne peut être différemment signifiée selon la langue parlée. Dans certaines langues africaines par exemple, comme le montre Jacques Fédry (2006), un même mot est utilisé pour désigner le nom de la personne et son corps (ou une partie du corps<sup>59</sup>), ce que l'auteur interprète comme deux manifestations d'une même personne, le moi visible et le moi vocal. Cette remarque d'ordre linguistique peut être étendue au domaine des relations sociales à travers les implications des conceptions de la personne et nous entraîne, à la suite de Fédry, à nous interroger sur la relation entre nom (ou noms) et personne. Cette relation, qui a pu faire l'objet de travaux ponctuels<sup>60</sup>, mériterait un traitement anthropologique plus large, en sus des questionnements que l'on peut trouver sur ce sujet en psychologie. Le nom de personne peut ainsi traduire la complexité des représentations de la personne elle-même ; c'est le cas par exemple en contexte inuit, où l'existence de l'individu ne se limite pas à des frontières personnelles, chaque nom porté renvoyant alors à l'une des personnes qu'il est (Saladin-d'Anglure 2006a – entre autres nombreux travaux sur ce sujet ; Voir *infra*). Les cas étudiés de changement volontaire ou systématique de nom à la suite d'un changement de statut personnel sont en ce sens tout à fait pertinent (par exemple : Kawada 1998). La relation du nom à la personne se double d'une relation à la vie sociale, qui est plus précisément l'objet de ce volume.

Au terme de ce point concernant les approches linguistiques du nom propre et de la nomination, nous voyons combien il est nécessaire de ne pas réduire le nom de personne à ses seules qualités nominales. La problématique soulevée est la suivante : jusqu'à quel point les linguistes peuvent-ils travailler sur la signification ? Celle-ci est-elle accessible à la seule linguistique ? Le nom de personne n'est pas seulement index, il porte tout un champ de références, personnelles<sup>61</sup> et sociales, qui en font une catégorie linguistique spécifique dont l'appréhension dépasse le seul champ de l'analyse linguistique et nécessite une compréhension plus globale, anthropologique, mais aussi cognitive comme Sophie Chave-Dartoen va le montrer dans le chapitre suivant. Dans la mesure où il semble que toutes les langues du monde aient leur lot de noms propres, plus ou moins lexicalisés, mais ayant pour fonction de désigner, nommer, classer, identifier des personnes, le nom de personne doit être, comme le propose Paul Siblot, « réinséré dans une théorie globale du signe »<sup>62</sup>.

---

<sup>59</sup> En kenga (langue du groupe sara-bongo-baguirmi) du Tchad, tout comme en nancere et en gabri (langues tchadiques), un même terme signifie « corps » et « nom ». Dans d'autres langues notamment camerounaises, d'après les enquêtes menées par Jacques Fédry, on trouve une homonymie « nom/œil », « nom/nez », « nom/dent », « nom/oreille » ou encore « nom/pied » (2006 : 347-348).

<sup>60</sup> Mentionnons notamment les travaux sur la notion de personne qui abordent souvent la question du nom de la personne (Leenhardt 1971 : 251 et suivantes ; Dieterlen 1993), ou bien des travaux présentant les relations entre la parole et la personne comme le fait Geneviève Calame-Griaule, où l'on voit que chacun des noms de l'individu dogon renvoie à une partie constitutive de sa personne (1987).

<sup>61</sup> « S'agissant de désigner des personnes, la spécificité des noms de personne est pragmatique ; le nom ne dénote pas sans porter en premier lieu la mémoire des auto-présentations par lesquelles je me suis déclaré dans un univers de communication, en qualité de personne parlante : "Moi, Untel...". Ils ne dénotent pas non plus sans rappeler les apostrophes par lesquelles on m'a interpellé, sans porter la mémoire des adresses » (Jacques 1982 : 276).

<sup>62</sup> « Réinséré dans une théorie globale du signe, le Npr cesse d'apparaître comme un avatar accidentel pour devenir une fonction normale des langues naturelles. Fonction probablement connue de toutes les langues, qui invite à tenir le Npr pour un des universaux du langage. Ainsi ses singularités graphiques, syntaxiques ou sémantiques ne sont-elles plus définitoires mais conséquentes à un processus cognitif » (Siblot 1995b : 153).